

Chèr-e collègue,

La CAPA d'accès à la classe exceptionnelle des certifiés s'est tenue le 28 février. **Le recto de ce courrier contient les informations concernant votre situation personnelle.**

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, utilisant au mieux les informations apportées par la fiche syndicale de suivi individuel, ont fourni un lourd travail de vérification sur le projet de promotion établi par le rectorat : il s'est agi en premier lieu d'établir que la situation et les droits à promotion de chacun ont été pleinement pris en compte par l'administration, dans le respect des règles communes nationales organisant l'accès à la classe exceptionnelle.

Le rôle des élus a été aussi d'apporter un maximum d'améliorations au projet de l'administration, particulièrement en proposant la promotion des collègues les plus proches de la retraite. **C'est en effet l'enjeu essentiel** de l'accès à la classe exceptionnelle : assurer au plus grand nombre le meilleur indice de pension possible.

Pour ce faire, comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est fixé par un pourcentage de l'effectif du corps, il convient d'organiser la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions. De ce point de vue, les conditions d'accès à la classe exceptionnelle par la voie n°1 (« vivier n°1 » : conditions d'exercice, degré d'enseignement, missions...) sont inadaptées à la structure de carrière des collègues. Le SNES-FSU exige que soient revues les modalités d'accès à la classe exceptionnelle.

**Le SNES et la FSU agissent depuis de très nombreuses années pour obtenir une revalorisation des carrières et des salaires.** Les actions qu'ils ont menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions dites « PPCR ». Ont été obtenus une augmentation générale des rémunérations, le dégel en 2016 puis 2017 de la valeur du point d'indice, une accélération des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades (la hors-classe pour tous) et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle (accès à la hors-échelle A pour les professeurs certifiés, CPE et Psy-ÉN ; accès à la hors-échelle B pour les professeurs agrégés). Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières et des salaires.

**Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a décidé un tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires :** gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de la CSG sans compensation intégrale... Toutefois, ces mesures inacceptables ne concernent pas la mise en place de la classe exceptionnelle.

Le volume des promotions à la classe exceptionnelle sera porté en sept ans à 10 % de l'effectif de chaque corps (ce qui équivaut à plus de 40 % des effectifs actuellement en hors-classe). **Le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre**, à l'instar de ce qui a été gagné avec la hors-classe. Née de la revalorisation de 1989, la hors-classe, initialement prévue pour 15 % des effectifs, est devenue un débouché de carrière de masse, représentant aujourd'hui plus de 25 % de chaque corps : c'est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action dans les CAP.

Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade. Comme pour la hors-classe, **il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous.** Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent donc être revues dans le sens d'un accès élargi.

Grâce à l'action et à l'expertise des élus du SNES-FSU, majoritaires dans les commissions, les CAP sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration de la gestion des carrières. La transparence y est la règle, l'arbitraire du « mérite » y est combattu avec efficacité. **Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie au plus grand nombre.**

Cordialement,

Les élus et experts SNES-FSU ayant siégé en CAPA :

Marc Bellaigue, Delphine Bertrand, Fabien Claveau, Carmen Rougeron



**Pour la défense du service public et du pouvoir d'achat des fonctionnaires, 7 organisations syndicales, dont la FSU appellent à la grève jeudi 22 mars 2018.**

**Pour suivre l'actualité :**

[www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu)

Salaires, Carrières  
Conditions de travail  
Défense des personnels  
Promotion du service public

Pour que l'Education nationale redevienne une priorité

**Renforçons le syndicat,**  
notre outil de défense collective

**ADHÉREZ,  
FAITES ADHÉRER  
au SNES-FSU**

C'est la voie de l'efficacité pour vous et pour tous.